

## Accueil Collectif de Mineurs « Les Loupiots »

# REGLEMENT INTERIEUR 2026/2027

PERISCOLAIRE (PENDANT LA PERIODE SCOLAIRE)  
EXTRASCOLAIRE (PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES)

ENFANT DE 3 A 11 ANS

*Ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble des accueils des Loupiots.  
Il a pour but de définir le cadre général et les conditions d'accès à ces services.*



## ACM « Les Loupiots »

PERISCOLAIRE & EXTRASCOLAIRE | VALLOIRE

|                                                                                           |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1. Conditions d'accès</b>                                                              | <b>2</b> |
| 1.1. Modalités d'inscription .....                                                        | 2        |
| 1.2. Dossier d'inscription (Dossier unique pour le Périscolaire et l'Extrascolaire) ..... | 3        |
| 1.3. Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) .....                                     | 3        |
| 1.4. Départ anticipé d'un enfant (cas exceptionnel et urgence) .....                      | 3        |
| 1.5. Accueil d'un enfant vivant dans 2 résidences différentes .....                       | 4        |
| <b>2. Fonctionnement</b>                                                                  | <b>4</b> |
| 2.1. Responsabilités .....                                                                | 5        |
| <b>3. Tarifs</b>                                                                          | <b>6</b> |
| 3.1. Point unique de facturation .....                                                    | 7        |
| 3.2. Régie unique d'encaissements .....                                                   | 7        |
| <b>4. Divers</b>                                                                          | <b>8</b> |
| 4.1. Qualification du personnel .....                                                     | 8        |
| 4.2. Citoyenneté .....                                                                    | 8        |
| 4.3. Droit à l'image .....                                                                | 8        |
| 4.4. Transport des enfants .....                                                          | 8        |
| 4.5. Protocole sanitaire .....                                                            | 8        |
| <b>5. Infos utiles et coupon du règlement intérieur</b>                                   | <b>9</b> |

Nous vous rappelons que l'inscription de vos enfants n'est pas obligatoire sur l'accueil périscolaire ou l'accueil extrascolaire, aussi nous demandons à chaque famille de prendre connaissance du règlement intérieur afin d'inscrire les enfants en toute connaissance de cause.



# 1. Conditions d'accès

## ⇒ Accueil périscolaire :

L'accès à l'accueil périscolaire est réservé aux enfants âgés de 3 à 11 ans (enfants de - 3 ans : dès la scolarisation).

- Midi : Ouvert les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi à l'année pour les enfants scolarisés à Valloire
- Soir : Ouvert les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi **UNIQUEMENT** en saison d'hiver pour les enfants scolarisés à Valloire
- Mercredi : Ouvert à tous **UNIQUEMENT** en saison d'hiver

## ⇒ Accueil extrascolaire :

L'accès à l'accueil de loisirs est ouvert à l'ensemble des enfants du territoire de la CCMG et peut accueillir des enfants hors territoire (tarification en fonction).

Pour les enfants de - 3 ans (qui seront scolarisés à la rentrée de septembre), possibilité d'accès à l'accueil de loisirs en Juillet/Août, prendre contact avec la direction des Loupiots au 06 73 14 73 00.

## 1.1. Modalités d'inscription

### ⇒ Accueil périscolaire :

La fréquentation de l'accueil périscolaire peut se faire de façon régulière (tous les jours, une semaine sur deux, sur présentation d'un planning annuel) ou occasionnelle (sur planning ou ponctuellement) en fonction du nombre de places proposées.

**Les inscriptions doivent se faire AU PLUS TARD LE JEUDI avant 15h00 pour la semaine suivante pour tous les temps de l'accueil périscolaire. Passé ce délai, aucune inscription supplémentaire ou désinscription ne pourra être prise en compte et le paiement intégral des activités sera demandé.**

**Les inscriptions se font **UNIQUEMENT** et **DIRECTEMENT** :**

- Soit sur le portail famille : <https://cc-maurienne-galibier.portail-defi.net>
- Soit par mail : [periscovalloire@maurienne-galibier.com](mailto:periscovalloire@maurienne-galibier.com)
- Soit par téléphone au 04 79 56 52 54

### ⇒ Accueil extrascolaire :

La fréquentation de l'accueil de loisirs peut se faire à la semaine, à la journée, en demi-journée avec ou sans repas. Lors des sorties journées avec places limitées, les enfants inscrits à la semaine seront prioritaires, les enfants inscrits à la journée seront sur liste d'attente. L'inscription définitive sera validée 15 jours avant la sortie, en fonction des places disponibles.

**Les inscriptions doivent se faire AU PLUS TARD LE JEUDI avant 15h00 pour la semaine suivante pour tous les temps de l'accueil extrascolaire. Passé ce délai, aucune inscription supplémentaire ou désinscription ne pourra être prise en compte et le paiement intégral des activités sera demandé.**

**Les inscriptions se font **UNIQUEMENT** et **DIRECTEMENT** par mail : [lesloupiotsvalloire@maurienne-galibier.com](mailto:lesloupiotsvalloire@maurienne-galibier.com)**

Un mail de confirmation, ou de non-acceptation d'inscription sera envoyé aux parents dès la validation par nos services. **Attention :** Si vous ne recevez pas de mail de notre part (**sous 48h pour le périscolaire** et **sous 72h pour l'extrascolaire**) veuillez nous contacter par téléphone.

\*En cas d'impossibilité d'inscription sur le portail, merci de prendre contact avec le service concerné, afin de vérifier si des places sont toujours disponibles. **Chaque accueil ne pourra pas prendre plus d'inscriptions que la réglementation ne lui permet.**



## 1.2. Dossier d'inscription (Dossier unique pour le Péri-scolaire et l'Extrascolaire)

Les dossiers d'inscription sont établis par les parents ou la personne ayant la charge légale de l'enfant **et renouvelés chaque année**. Le dossier 2026-2027 couvrira la période du mois de Septembre 2026 à fin Août 2027. Il conviendra aux parents de remplir un dossier d'inscription à retirer au bureau « Accueil famille » de la CCMG ou disponible sur le portail famille et sur notre site internet [www.maurienne-galibier.com](http://www.maurienne-galibier.com).

Le dossier d'inscription peut être directement créé (pour les nouvelles familles) ou complété en ligne (pour les familles déjà enregistrées) sur le portail famille, il faudra que le dossier soit complet (avec toutes les pièces justificatives téléchargées) et validé par nos soins pour pouvoir réserver les accueils de la rentrée 2026 : <https://cc-maurienne-galibier.portail-defi.net>

Pour chaque enfant, le dossier est composé de :

- la fiche individuelle de renseignements 2026-2027 (**OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION**)
  - la fiche sanitaire de liaison (**OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION**)
  - la dernière page du règlement intérieur 2026-2027 signée (**OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION**)
- Et de fournir les documents suivants :**
- o copie du livret de famille
  - o un justificatif de domicile
  - o une photocopie de la dernière notification du quotient familial de la CAF/MSA
  - o une attestation d'assurance scolaire et extrascolaire à jour au nom de l'enfant (**OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION**)
  - o une copie des pages de vaccinations du carnet de santé (**OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION**)

**Le dossier COMPLET devra être remis au service correspondant AVANT TOUTE INSCRIPTION.**

Les inscriptions se font principalement par les parents des enfants. Cependant, en cas d'impossibilité ponctuelle pour le responsable légal de se déplacer pour une inscription, il peut se faire remplacer par la personne de son choix (ami, famille ...). Pour cela, le responsable légal doit obligatoirement en avvertir le responsable de la structure concernée, et ce, en amont de l'inscription (de préférence par mail). **ATTENTION** : une personne ne peut inscrire que les enfants d'une seule famille.

## 1.3. Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

Si votre enfant a besoin d'un accompagnement dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (intolérance alimentaire, enfant en situation de handicap), il est indispensable de prendre un rendez-vous avec la direction de la structure avant l'accueil de l'enfant.

Un protocole d'accueil individualisé interne (écrit) sera mis en place entre la famille, le médecin et la Communauté de Communes Maurienne-Galibier. Ceci est valable pour tous les accueils de la CCMG.

**ATTENTION** : pour réserver le meilleur accueil à votre enfant, il est nécessaire d'avoir toutes les informations le concernant.

## 1.4. Départ anticipé d'un enfant (cas exceptionnel et urgence)

⇒ **Accueil péri-scolaire :**

Prévenir au préalable le service « Accueil famille » de la CCMG au 04 79 56 52 54 qui informera l'équipe d'encadrement et prévenir aussi **l'enseignant de votre enfant**

⇒ **Accueil extrascolaire :**

Prévenir au préalable l'accueil de loisirs au 06.73.14.73.00

Exceptionnellement, en cas de récupération anticipée de l'enfant directement sur l'accueil, nous demandons aux responsables de l'enfant de signer un registre de sortie.

Pour tout départ ponctuel ou fréquent d'un enfant (seul sans adulte) pour une activité annexe, une décharge écrite sera ajoutée au dossier d'inscription précisant les horaires.

**ATTENTION** : Aucun départ et aucune arrivée ne sont autorisés entre 9h30 et 12h et de 14h à 17h  
(mercredi péri-scolaire et accueil extrascolaire)

## 1.5. Accueil d'un enfant vivant dans 2 résidences différentes

(garde alternée, famille d'accueil...)

Chaque parent doit **OBLIGATOIREMENT** fournir un dossier d'inscription complet par enfant, disponible au bureau « Accueil famille » de la CCMG ou sur internet [www.maurienne-galibier.com](http://www.maurienne-galibier.com), ou en ligne sur le portail famille : <https://cc-maurienne-galibier.portail-defi.net> (nouveau dossier, en haut à droite)

Une facturation sera effectuée pour chaque parent, selon les inscriptions.

**ATTENTION** : Seule la présentation d'un acte de jugement concernant la garde de l'enfant nous permettra d'organiser une gestion particulière de l'accueil de l'enfant (organisation familiale, départ, arrivée, etc ...)

## 2. Fonctionnement

**Attention : Aucun enfant ne sera accueilli sans inscription au préalable.**

⇒ Accueil périscolaire :

❖ Accueil du midi

Le restaurant scolaire est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h20 à 13h30. A partir de Septembre 2026, l'accueil périscolaire sera organisé au sein de l'établissement scolaire, situé chemin des Clots à Valloire.

Les enfants sont pris en charge dans l'enceinte de l'école par les animateurs à partir de 11h20 (maternelle) et 11h30 (primaire), en lien soit avec les enseignants soit avec les ATSEM.

Lors de la prise en charge des enfants au sein de la structure, des temps d'animation (en fonction de l'âge des enfants) seront proposés.

Pour les repas, l'enfant est incité à goûter aux différents plats (apprentissage du goût).

Le retour en classe s'effectue à partir de 13h20 pour les maternelles (et ce par les animateurs de l'accueil), et restent sous la responsabilité de la CCMG jusqu'à leur retour en classe.

Pour les primaires, le retour à l'école s'effectue pour 13h20 et sont pris en charge à leur arrivée par les enseignants.

**En cas d'annulation de sortie scolaire**, SEULS les enfants ayant été préalablement inscrits à la cantine (**tarif pique-nique**) seront pris en charge. **Le pique-nique est obligatoirement fourni par les parents, aucun repas n'est commandé par la CCMG.** **En cas de grève** de l'Education Nationale, dans le cas où la mairie assure un service minimum, le restaurant scolaire fonctionne normalement et donc tout repas non décommandé dans les délais à l'accueil de la CCMG sera facturé.

❖ Accueil du soir (en saison d'hiver uniquement)

L'accueil du soir est **ouvert en saison d'hiver**, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h20 à 18h30 au sein de l'établissement scolaire situé, chemin des Clots à Valloire.

Les enfants sont pris en charge dans l'enceinte de l'école par les animateurs à partir de 16h20 (maternelle) et 16h30 (primaire), en lien soit avec les enseignants, soit avec les ATSEM.

A l'arrivée des enfants au sein de la structure, un goûter est proposé par nos services (aucun goûter extérieur n'est accepté, sauf allergie déclarée : voir Protocole d'Accueil Individualisé).

A partir de 17h, des activités en fonction de l'âge des enfants seront proposées.

A l'issue de l'accueil, les enfants sont **remis uniquement aux personnes désignées** sur la fiche d'inscription. L'enfant pourra partir seul si l'autorisation est cochée sur la fiche de renseignements.



### Attention :

Pour les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), proposés par les enseignants, merci de vous organiser avec votre/vos enfants pour le transfert école/périscolaire. L'équipe des Loupiots ne pourra en aucune manière assurer ce transfert spécifique dans ces créneaux-là.

La prise en charge par la CCMG de l'enfant accueilli en APC ne prend effet qu'à partir du moment où l'enfant se présente seul, ou accompagné à l'équipe d'animation du périscolaire.

### ❖ Accueil du mercredi périscolaire (en saison hiver uniquement)

**Horaires :** 8h15 à 18h30 avec possibilité d'inscription à la journée, la demi-journée (matin et/ou après-midi) avec ou sans repas (selon le programme d'activités proposées) :

- 8h15 - 9h30 : accueil des enfants. **Attention : Après 9h30, les enfants peuvent être refusés.**
- 11h30 - 12h15 / 13h30 – 14h15 : Départ et arrivée possibles
- 17h00 - 18h30 : Départ possible

**Lieu :** Accueil de loisirs « Les Loupiots » - Bâtiment Claire Joie à Valloire

**Repas : VOIR PAGE 2 (MODALITES D'INSCRIPTIONS)**

En cas de sortie, la gestion des repas est effectuée par l'accueil de loisirs. De plus, l'accueil gère tous les goûters des enfants.

### ⇒ Accueil extrascolaire (petites vacances scolaires et été) :

**Jours d'ouverture :** Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

**Fermeture annuelle :** Vacances d'automne 2026, vacances de printemps 2027 et jours fériés.

\* Pour information : L'accueil de Loisirs L'Éterlou de St Michel est ouvert pendant les vacances d'automne et de printemps.

**Horaires :** 8h15 à 18h30 avec possibilité d'inscription à la semaine, à la journée, la demi-journée (matin et/ou après-midi) avec ou sans repas (selon le programme d'activités proposé) :

- 8h15 - 9h30 : accueil des enfants.  
**Attention : Après 9h30 les enfants peuvent être refusés.**
- 11h30 - 12h15 / 13h30 – 14h15 : Départ et arrivée possibles
- 17h00 - 18h30 : Départ possible

**Lieu :** Accueil de loisirs « Les Loupiots » - Bâtiment Claire Joie à Valloire

**Repas : VOIR PAGE 2 (MODALITES D'INSCRIPTION)**

## 2.1. Responsabilités

### RAPPEL :

- L'adulte accompagnant l'enfant doit se présenter à un animateur
- Les enfants arrivant seuls dans l'enceinte de l'école doivent se présenter à un animateur

**Départ d'un enfant :** Il peut être demandé une carte d'identité à la personne venant chercher l'enfant pour vérification.

Au cas où un mineur (grand frère ou grande sœur) est autorisé par les parents à récupérer un enfant à la sortie des lieux d'accueil, nous demandons qu'une décharge écrite soit ajoutée au dossier d'inscription. Nous attirons votre attention sur le fait de laisser partir seul un enfant, cela implique une maturité suffisante de l'enfant. Cette autorisation est sous la responsabilité des familles (voir fiche de renseignements).

### 3. Tarifs

⇒ [Accueil périscolaire :](#)

| Q.F  | QF1<br>< 458 | QF2<br>459 à 625 | QF3<br>626 à 800 | QF4<br>801 à 1100 | QF5<br>1101 à 1600 | QF6<br>> 1601 |
|------|--------------|------------------|------------------|-------------------|--------------------|---------------|
| Midi | 4,10 €       | 4,40 €           | 5,15 €           | 5,45 €            | 5,60 €             | 5,70 €        |
| Soir | 1,10 €       | 1,30 €           | 1,55 €           | 1,60 €            | 1,70 €             | 1,80 €        |

Tarification spécifique Accueil du Midi

| Q.F                  | QF1    | QF2    | QF3    | QF4    | QF5    | QF6    |
|----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Accueil Pique -Nique | 1,10 € | 1,30 € | 1,55 € | 1,60 € | 1,70 € | 1,80 € |
| PAI MIDI sans repas  | 0,62 € | 0,92 € | 1,67 € | 1,97 € | 2,12 € | 2,22 € |
| PAI SOIR sans goûter | 0,36 € | 0,56 € | 0,81 € | 0,86 € | 0,96 € | 1,06 € |

⇒ [Mercredi périscolaire et Accueil extrascolaire :](#)

Les tarifs peuvent être révisés à tout moment, sur décision du Conseil Communautaire de la CCMG.  
**Pour la semaine ski, les nuitées ou les séjours ..., les tarifs seront communiqués ultérieurement.**

TARIF A : Enfants du territoire et des agents territoriaux CCMG

TARIF B : Enfants hors territoire, les parents qui travaillent sur le territoire CCMG

TARIF C : Enfants hors territoire

| TARIFS                           | A       |         |         |         |         |         | B                    | C                 |
|----------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------------------|-------------------|
| QF                               | QF6     | QF5     | QF4     | QF3     | QF2     | QF1     | Du QF1<br>Au QF 6    | Du QF1<br>Au QF 6 |
| Journée                          | 16,20 € | 15,70 € | 15,25 € | 14,75 € | 12,10 € | 11,35 € | Tarif A +<br>2,00 €  | Tarif A +<br>25 € |
| ½ journée<br>sans repas          | 6,40 €  | 6,20 €  | 5,95 €  | 5,45 €  | 4,35 €  | 3,35 €  | Tarif A +<br>2,00 €  | Tarif A +<br>15 € |
| ½ journée + repas                | 14,10 € | 13,80 € | 13,45 € | 12,95 € | 11,75 € | 9,00 €  | Tarif A +<br>2,00 €  | Tarif A +<br>20 € |
| Tarif 11h30-14h30<br>(en saison) | 9,20 €  | 9,10 €  | 8,90 €  | 8,40 €  | 7,30 €  | 6,60 €  | Tarif A +<br>2,00 €  | Tarif A +<br>20 € |
| *Forfait 4 jours                 | 62,30 € | 60,30 € | 58,60 € | 55,60 € | 42,40 € | 30,40 € | Tarif A +<br>8,00 €  | Tarif A +<br>60 € |
| Forfait 5 jours                  | 77,00 € | 75,00 € | 72,75 € | 68,75 € | 52,50 € | 35,50 € | Tarif A +<br>10,00 € | Tarif A +<br>80 € |

\*Ce tarif est applicable seulement les semaines avec un jour férié inclus.

Les tarifs sont dégressifs pour le second enfant de -10%, le troisième -20%.....  
 Pour bénéficier de la réduction, les enfants doivent être présents en même temps.

### 3.1. Point unique de facturation

Depuis le 1<sup>er</sup> Avril 2026, les factures du périscolaire et de l'extrascolaire sont éditées par le service « accueil famille » de la CCMG, à contacter pour toutes questions relatives à ce domaine.

Pour le **PERISCOLAIRE**, la facturation s'effectue en début de mois suivant les présences de l'enfant. Le solde est à régler dans le mois en cours pour une facture reçue en début de mois

Pour l'**EXTRASCOLAIRE**, la facturation s'effectue en fin de période suivant les présences de l'enfant. Le solde est à régler dans un délai de 3 semaines. **PRECISION** pour l'extrascolaire, à partir du lundi matin et ce pour la semaine en cours, jusqu'au vendredi soir, toute absence aux accueils sera facturée. Seules les absences imprévisibles (maladie, urgences...) seront prises en compte et non facturées (avec justificatifs).

Sans justificatif de votre part, le tarif maximum sera appliqué.

### 3.2. Régie unique d'encaissements

Depuis le 1<sup>er</sup> Avril 2026, la régie unique d'encaissement « ENFANCE JEUNESSE » pour le PERISCOLAIRE (midi - soir - mercredi) et l'EXTRASCOLAIRE (vacances) est opérationnelle et permet les modes de règlements suivants :

- par CB sur le portail famille <https://cc-maurienne-galibier.portail-defi.net>
- par virement bancaire (IBAN sur facture)
- par espèces,
- par chèque à l'ordre de **régie enfance jeunesse** ( ⚠ **ce mode de paiement ne sera plus accepté en 2027**)
- par chèque CESU papier ou dématérialisé (code NAN disponible sur demande)
- par ANCV (uniquement pour l'accueil de Loisirs les LOUPIOTS)

✦ Les règlements peuvent être regroupés en indiquant les numéros des factures concernées

✦ Les règlements doivent être déposés ou envoyés UNIQUEMENT à la CCMG

Accueil Famille – 54, Rue Général Ferrié – 73140 ST MICHEL DE MAURIENNE

À la suite d'un impayé :

- un rappel est envoyé le mois suivant
- en cas de non-paiement à la suite du rappel, la facture sera transmise directement au Centre des Finances Publiques, qui prendra le relais de la CCMG.

Pour toute difficulté de paiement, n'hésitez pas à nous contacter afin de trouver ensemble la meilleure des solutions.



## 4. Divers

### 4.1. Qualification du personnel

Les qualifications du personnel ainsi que le taux d'encadrement répondent aux normes en vigueur (conformément à l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

### 4.2. Citoyenneté

**En cas de perte ou de vol**, la CCMG n'est pas responsable des objets ou vêtements des enfants. Nous conseillons aux parents d'être vigilants par rapport aux affaires emmenées par les enfants dans les différents lieux d'accueil (vêtements de marque, bijoux, téléphone, ...).

**La vie en collectivité implique le vivre ensemble** autant pour l'enfant que pour l'adulte. Des bases de respect mutuel sont établies implicitement et explicitement.

En cas de non-respect des règles de vie commune (langage, bagarre, dégradation volontaire...) :

- Dans un premier temps : échange avec l'enfant et l'équipe pédagogique sur la situation.
- Dans un deuxième temps : si la situation perdure, prise de rendez-vous entre les parents, l'enfant et l'équipe pédagogique afin d'échanger sur la situation et de trouver des solutions adéquates.

En fonction de la gravité de la situation (ex : violence grave), l'enfant concerné pourra ne plus être pris en charge par l'ensemble des services (décision prise en lien avec la famille).

### 4.3. Droit à l'image

Dans le cadre des animations proposées dans les différentes structures, nous prenons régulièrement des films ou photos afin de témoigner des activités et les restituer lors de temps partagés avec les familles. Pour les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant soit pris en photo, merci de le préciser OBLIGATOIREMENT sur la fiche de renseignements.

### 4.4. Transport des enfants

Dans le cadre de toutes les activités liées à l'organisation des services, vos enfants peuvent être transportés en véhicule CCMG (minibus), en véhicule de location (voiture ou minibus), en car collectif, en train et exceptionnellement en véhicule personnel des agents (avec assurance spécifique).

### 4.5. Protocole sanitaire

Ce règlement intérieur peut être amené à être complété par un protocole sanitaire (disponible sur demande par mail auprès de la direction).

## 5. Infos utiles et coupon du règlement intérieur

### GESTION ADMINISTRATIVE PÉRISCOLAIRE & MERCREDI « LES LOUPIOTS »

Renseignements - Dossiers - Inscriptions - Absences - Cas particuliers

☎ 04 79 56 52 54 | 07 86 77 90 44  
✉ periscovalloire@maurienne-galibier.com  
📍 Communauté de Communes Maurienne Galibier  
54 rue Général Ferrié - St-Michel de Maurienne

### GESTION ADMINISTRATIVE EXTRASCOLAIRE ACCUEIL DE LOISIRS « LES LOUPIOTS » VACANCES SCOLAIRES

Renseignements - Dossiers - Inscriptions - Absences - Cas particuliers

☎ 06 73 14 73 00 | 06 86 32 78 99  
✉ lesloupiotsvalloire@maurienne-galibier.com  
📍 Accueil de Loisirs "Les Loupiots"  
73450 VALLOIRE

### GESTION FINANCIÈRE (PÉRISCOLAIRE & EXTRASCOLAIRE)

Facturation - Encaissements

☎ 04 79 56 52 54 | 07 86 77 90 44  
✉ regieenfancejeunesse@maurienne-galibier.com  
📍 Communauté de Communes Maurienne Galibier  
54 rue Général Ferrié - St-Michel de Maurienne



### COUPON À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER 2026–2027

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

☐ Parent 1   ☐ Parent 2   ☐ Tuteur légal

de(s) l'enfant(s) : \_\_\_\_\_

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur 2026–2027 de l'accueil périscolaire et de l'accueil extrascolaire  
« Les Loupiots » et en accepter l'intégralité des clauses.

Date : \_\_\_\_\_

Signature :

